Annexe – mode d'emploi

Consultation « Armes »

L'échéance pour répondre à cette consultation est le 17 Juin 2013.

1. Allez sur : http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=ReduceFirearmsRisk

2. Choisissez votre langue dans le menu déroulant qui est dans la partie en haut à droite de votre écran.

3. Indiquez votre pays, si vous êtes un citoyen ou une organisation et votre nom ou le nom de votre organisation.

4. Répondez aux questions en cliquant sur l'option « 1 » pour chacune d'entre elles. Pour certaines questions, l'option « 1 » peut sembler un peu extrême mais il faut garder en tête que pratiquement toutes les questions sont tendancieuses et ont été formulées précisément pour pousser le lecteur à accepter la nécessité de certaines actions de l'UE. De plus, des règlementations nationales sur les problèmes soulevés dans ces questions existent déjà. Vous ne devez pas répondre aux questions optionnelles qui requièrent des commentaires additionnels (questions B.4, C.11, D.5 et E.6), sauf à préciser que la Directive « Armes à feu » répond aux objectifs de sécurité européens et nationaux.

5. Après avoir répondu au questionnaire, pour une question de sécurité (afin d'éviter les réponses générées automatiquement par ordinateur), vous devrez encoder les nombres et/ou lettres qui vont apparaître sur votre écran et les valider.

6. Vos réponses seront alors enregistrées. Vous pouvez les relire et les sauvegarder en format PDF.